



AGENDA 21 de la COMMUNE du PORGE



Enjeux, objectifs et plan d'action

« Le peuple français considérant que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; {...}

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins {...}.

Proclame :

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement, adoptée le 28 février 2005

« Les problèmes abordés dans l'action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. »

Programme Action 21, Rio, 1992

« Bâtir un Agenda 21 local est une démarche volontaire dans laquelle s'engage une collectivité, un groupement de collectivités ou un territoire de projets. Un Agenda 21 local est l'expression d'une volonté d'engagement dans un projet de développement territorial durable qui s'appuie sur un projet d'avenir partagé avec les parties prenantes. Il se dote d'une stratégie d'action continue pour répondre aux finalités essentielles pour l'avenir de la planète exprimées dans la déclaration de Rio : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles, l'épanouissement de chacun et la solidarité entre tous les êtres humains et les territoires et l'adoption de modes de consommation et de production durables.

L'Agenda local n'est pas une procédure de plus mais une réflexion stratégique permettant de donner un sens à l'action des collectivités et des acteurs du territoire.

L'élaboration d'un projet de territoire de type Agenda 21 local comporte plusieurs étapes essentielles qu'il convient peut-être utile de rappeler :

- L'élaboration collective d'une vision prospective du territoire, des perceptions et des attentes des acteurs du territoire
- L'élaboration d'un diagnostic précis du territoire dans toutes ses dimensions
- Une stratégie territoriale permettant de définir les grandes orientations données à son projet

- Un plan d'action, déclinaison des différents axes stratégiques

Outre ces différentes étapes constituant la démarche d'un Agenda 21 local, cinq éléments ressortent comme étant déterminant dans son fonctionnement :

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité de la démarche
- L'évaluation
- Une stratégie d'amélioration continue »

*Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer*

La municipalité nouvellement élue en mai 2008 a affiché sa volonté de s'engager dans une démarche de développement durable de son territoire en créant le 14 Juin 2008 une commission extra-municipale environnement pilotée par le 1^{er} adjoint au maire.

Quatre groupes de travail sont constitués, composés d'une vingtaine de citoyens volontaires se voulant représentatifs des acteurs du territoire : un groupe « Forêt-biodiversité-espaces naturels », un groupe « Déchets », un groupe « Habitat-transport-éducation » et un groupe « Energies renouvelables » chargés chacun de rechercher des actions concrètes susceptibles d'être entreprises.

Ce projet se concrétise un peu plus avec l'approbation en conseil municipal de l'engagement de la commune en démarche Agenda 21 local, le 30 mars 2009.



5 FINALITES POUR MA PLANETE ET MOI !



➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- Objectif 1 : Préserver la diversité des habitats écologiques et des paysages
 - Action 1 : Sensibiliser les touristes sur leurs impacts vis-à-vis du littoral et le protéger p.7
 - Action 2 : Valoriser les secteurs naturels remarquables et sensibiliser les usagers à la fragilité de ces milieux p.8
 - Action 3 : Gérer les espèces invasives p.10
 - Action 4 : Appuyer le plan d'urgence abeilles en luttant contre la propagation du frelon asiatique p.12
 - Action 5 : Préserver les espèces locales et leurs habitats p.14
- Objectif 2 : Gérer rationnellement les ressources naturelles
 - Action 6 : Maintenir et améliorer la qualité écologique et le bon état du volume des masses d'eau potable p.15
- Objectif 3 : Limiter l'étalement urbain
 - Action 7 : Soutenir les orientations de développement durable du territoire p.17
- Objectif 4 : Gérer écologiquement les déchets
 - Action 8 : Diminuer la quantité des déchets p.19
 - Action 9 : Adopter des modes de gestion des déchets moins impactant p.21

➤ DEUXIEME FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

- Objectif 5 : Maîtriser la consommation et la demande énergétique
 - Action 10 : Améliorer les performances énergétiques des bâtiments p.25
 - Action 11 : Informer et sensibiliser les publics p.27
- Objectif 6 : Promouvoir les énergies renouvelables
 - Action 12 : Identifier les potentiels sur le territoire et impulser des projets pilotes p.28
- Objectif 7 : Donner la priorité à des modes de transport moins émetteurs de gaz à effets de serre
 - Action 13 : Promouvoir des modes de mobilité des habitants et de la collectivité plus écologiquement responsables p.30
 - Action 14 : Promouvoir des modes de déplacements écologiques des touristes p.32

➤ TROISIEME FINALITE : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

- Objectif 8 : Adopter au sein de la collectivité des modes de gestion durable
 - Action 15 : Gérer durablement les forêts communales p.34
 - Action 16 : Adopter un mode de gestion éco-responsable des espaces verts p.35
 - Action 17 : Pratiquer une politique d'achats responsables p.37
- Objectif 9 : Recréer une agriculture locale
 - Action 18 : Créer les conditions de mise en place d'une alimentation locale et de qualité p.38
- Objectif 10 : Promouvoir l'écotourisme
 - Action 19 : Développer des formes de tourisme plus responsables p.39

➤ QUATRIEME FINALITE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

- Objectif 11 : Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des publics en difficulté
 - Action 20 : Rompre l'isolement des personnes p.41
 - Action 21 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle p.43
 - Action 22 : Favoriser le retour à l'emploi p.45
- Objectif 12 : Améliorer la gouvernance
 - Action 23 : Aller vers plus de démocratie participative p.47

➤ CINQUIEME FINALITE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES VIVANTS

- Objectif 13 : Répondre aux besoins essentiels de tous
 - Action 24 : Renforcer les solidarités pour répondre aux besoins des plus démunis p.48
 - Action 25 : Garantir un logement décent pour tous p.51
- Objectif 14 : Informer la population sur les risques santé-environnement
 - Action 26 : Lutter contre la pollution de l'air intérieur p.53
- Objectif 15 : Prévenir les risques
 - Action 27 : Prévenir les risques naturels et améliorer la sécurité des routes p.55
- Objectif 16 : Eduquer tous les porgeais au développement durable
 - Action 28 : Eduquer les jeunes générations au développement durable p.56

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

« L'éthymologie du mot « biodiversité » provient de la contraction entre les mots « biologie » et « diversité », autrement dit : la « diversité biologique ». La biodiversité ne se limite pas à un inventaire des espèces et de leurs caractéristiques mais c'est aussi tous les liens, les inter-relations entre les organismes vivants eux-mêmes et entre les organismes et leurs milieux de vie.

C'est une notion complexe qui possède trois niveaux interdépendants :

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles : des océans et forêts jusqu'à la plus petite cellule en passant par le corps humain ou la petite flaque d'eau
- la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux, qui interagissent entre elles (prédation, coopération, symbiose...) et qui interagissent avec leur milieu de vie
- la diversité des individus au sein de chaque espèce. Les scientifiques parlent de diversité génétique

Les chiffres actuels de la biodiversité font état d'une situation alarmante. L'érosion de la biodiversité s'accélère et pourtant c'est elle qui nous apporte notamment nourriture et santé. La communauté scientifique estime que la moitié de la biodiversité connue pourrait disparaître d'ici un siècle compte tenu du rythme actuel 100 à 1 000 fois supérieur au taux d'érosion naturel. Cette érosion accélérée n'est pas naturelle. Elle est presque entièrement liée aux activités humaines : fragmentation et destruction des milieux naturels liée à l'urbanisation croissante et à l'expansion des terres agricoles, surexploitation d'espèces sauvages (surpêche, déforestation, braconnage...), introduction d'espèces exotiques envahissantes (ragondin, vison d'Amérique...), pollution (d'origine industrielle, agricole...), changement climatique.

La liste des services rendus par la biodiversité nous aide à prendre conscience à quel point nous sommes intimement liée à elle et à quel point notre avenir dépend du bon état de cette biodiversité : elle nous fournit les biens irremplaçables et indispensables à notre survie (nourriture, oxygène, matières premières...), certaines espèces (insectes, chauves-souris, oiseaux...) assurent la pollinisation des végétaux (sans pollinisation, nos fruits et légumes disparaîtront des étalages) et les milieux naturels contribuent à une épuration naturelle de l'eau, à la prévention des inondations, à la structuration des paysages et à l'amélioration de notre cadre de vie... »

(Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer-Grenelle de l'environnement)

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 1 : Préserver la diversité des habitats écologiques et des paysages

Action 1 : Sensibiliser les touristes sur leurs impacts vis-à-vis du littoral et le protéger

➤ Enjeux :

La commune du Porge possède une façade littorale très fréquentée par les touristes. En 2007 on a compté 210 342 excursionnistes (visiteurs de la journée) sur un mois, environ 170 000 nuitées sur les campings du Porge et des pointes entre 20 et 30 000 personnes par jour sur le site du Gressier. Ce tourisme de masse a des impacts environnementaux importants car il affecte des écosystèmes fragiles : écosystèmes côtiers, dunaires, humides, forêts. Les conséquences sont multiples : départs de feu accidentels, déchets en forêt et sur la plage (déchets qui repartent en mer avec la marée), perturbation de l'écosystème côtier : érosion dunaire, prélèvements sur les laines de mer, dérangement de la faune...

➤ Mesures concrètes :

- Application du futur plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA) élaboré par le Groupement d'Intérêt Public Littoral du Conseil Régional d'Aquitaine.
- Campagne d'information et de sensibilisation des plagistes sur l'impact du tourisme de masse, association des enfants du CLSH et de l'école à la construction de panneaux d'information et de sensibilisation aux endroits sensibles et clés (camping, parkings de la plage, plage).
- Réalisation d'une enquête participative annuelle pour connaître le pourcentage de visiteurs ayant une image positive de la gestion du site en matière de protection de l'environnement et d'information

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 1 : Préserver les habitats écologiques et les paysages

Action 2 : Valoriser les secteurs naturels remarquables et sensibiliser les usagers à la fragilité de ces milieux

➤ Enjeux :

La commune du Porge dispose d'une vraie richesse du point de vue de son patrimoine écologique et paysager : le cordon littoral, constitué d'une dune artificielle dite « blanche », à l'arrière protégée des vents, une dune dite « grise », parcourue d'un ensemble de dépressions humides, souvent marécageuses et qui accueille quatre étangs reliés au canal des étangs liant le lac d'Hourtin au Bassin d'Arcachon, plus à l'Est des dunes barkhanes (en forme de croissant). Plus à l'Est encore s'étire le plateau sableux sur lequel se trouve le bourg. On ne compte pas moins de 6 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique sur le territoire communal. 4 ZNIEFF de type I : L'étang de Batourtot, l'étang de Lède Basse, l'étang du Joncru et l'étang de Langouarde et 2 ZNIEFF de type II : les marais et étangs d'arrière dune du littoral girondin et les dunes littorales entre Lacanau et le Cap Ferret.

La sensibilisation des publics est un élément important de la préservation des milieux. L'acquisition de connaissances, d'une culture commune (biologie des êtres vivants, histoire des sociétés humaines, géographie, éducation civique...) est indispensable à la compréhension des enjeux complexes d'aujourd'hui. Les jeunes générations doivent faire l'objet d'une attention particulière car ce seront les actifs, les décideurs de demain. Le rapport au milieu diffère d'un public à l'autre, ils n'ont pas tous les mêmes attentes, et il faut en permanence adapter les discours.

Dans le cadre de « 2010, année de la biodiversité », le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDM) a lancé l'opération ABC (Atlas sur la Biodiversité des Communes) visant à aider les communes à mieux connaître les richesses floristiques et faunistiques de leur territoire et ainsi leur permettre d'impulser des programmes d'information et de sensibilisation

➤ Mesures concrètes :

- Créer un sentier d'interprétation dans la zone de l'étang de Langouarde (étang communal) : espace naturel de haute qualité environnementale, carrefour entre l'étang, le canal et la forêt

- Faire réaliser un Atlas sur la Biodiversité de la Commune dans le cadre de l'opération lancée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer afin de mieux connaître, protéger et valoriser la biodiversité des territoires
- Promouvoir les partenariats entre l'école-le CLSH d'une part, et les associations de sensibilisation à l'environnement, l'Office National de la Forêt d'autre part afin de permettre aux enfants de mieux appréhender la fragilité des milieux naturels et les menaces qui pèsent sur la biodiversité. Sorties sur le terrain, ateliers à thèmes : création d'habitats naturels pour les animaux, jardin potager,...
- Favoriser la participation du plus grand nombre aux opérations des associations de sensibilisation à l'environnement (Programme 2010 « Biodiversité et respect des espaces naturels du littoral girondin » pour Surf Rider Foundation Europe qui a reçu le soutien du Conseil général de la Gironde) : information des touristes, programme spécifiques pour les jeunes générations et journées de rencontres inter-générationnelles
- Proposer chaque année aux nouveaux arrivants sur la commune du Porge une découverte du patrimoine floristique et faunistique

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 1 : Préserver les habitats écologiques et les paysages

Action 3 : Gérer les espèces invasives

➤ Enjeux :

Les espèces mènent une lutte : une lutte entre espèces et une lutte à l'intérieur de leur propre espèce. Pour défendre leur habitat, leur lieux de nourriture, leur survie plus généralement. Cette lutte aboutit à des jeux d'équilibres et de déséquilibres qui contribuent à l'évolution des écosystèmes. Les déplacements liés aux activités humaines ont entraîné l'introduction d'espèces étrangères au milieu qui peuvent s'avérer ultra compétitrices vis-à-vis des espèces autochtones et mettre en péril des écosystèmes entiers. Ces espèces sont alors dites « invasives ».

Les espèces introduites sur le sol français sont au nombre de 1919 (99% d'espèces terrestres), 111 espèces sont considérées comme envahissantes ou invasives. 66% de ces espèces sont issues du règne végétal, 19% sont des vertébrés et 15% sont des invertébrés. 113 espèces introduites sur les façades Atlantiques, Manche et Mer du Nord, 83 en Méditerranée. 9 de ces espèces sont considérées comme envahissantes. Il s'agit de crustacées, mollusques et plantes. Les moyens ne sont pas connus pour faire face à ce problème car les scientifiques n'ont pas assez de recul mais la collectivité peut jouer un rôle en s'informant sur les espèces invasives présentes sur son territoire, en informant les usagers et en s'associant aux opérations scientifiques destinées à mieux connaître les espèces (dénombrement au niveau communal...)

« Il n'existe pas d'évaluation mondiale des pertes financières causées par les espèces invasives, mais selon l'enquête menée dans six pays publiée dans la revue scientifique *Agriculture, Ecosystems and Environment*, le coût total des pertes dans l'agriculture et la foresterie a été estimé à 314 milliards de dollars par an.» (Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et la faim-FAO)

➤ Mesures concrètes :

- Faire un inventaire des espèces invasives présentes sur le territoire et suivre leur évolution grâce, notamment, à la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité des Communes (ABC) menée par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et du Développement Durable et de la Mer (MEEDM) dans le cadre du Grenelle de l'environnement, grâce aux différents inventaires d'espèces invasive : base de données des espèces invasives en forêts réalisé par la Food Agriculture Organization of the United Nations (FAO), ou l'inventaire DAISIE (Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe) réalisé par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA)
- Communiquer au public les informations relatives aux populations d'espèces invasives sur le territoire communal via le site internet

- Faire intervenir les associations Surfrider Foundation Europe, Meduli Nature et l'Office National des Forêts pour sensibiliser les jeunes publics au rôle joué par l'être humain dans l'introduction des espèces invasives : achats de plantes et poissons tropicaux, tortues (tortues de Floride) dans les maisons, transports maritimes avec espèces accrochées aux coques des bateaux ou présentes dans les ballasts...

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 1 : Préserver les habitats écologiques et les paysages

Action 4 : Appuyer le plan d'urgence abeilles en luttant contre la propagation du frelon asiatique

➤ Enjeux :

Les abeilles sont un maillon essentiel des écosystèmes. Abeilles et fleurs sont étroitement liées. 20 000 espèces d'abeilles participent aujourd'hui à la survie et à l'évolution de 80% des espèces de plantes à fleurs via la pollinisation. Ce sont notamment elles qui participent à donner nos fruits dans les arbres.

Mais ces abeilles sont aujourd'hui largement menacées et leur rôle tout à fait crucial sur la planète rend notre existence conditionnée à la leur. Leurs populations ont été largement décimées jusqu'alors par les pesticides, engrais et produits phytosanitaires employés dans les champs et depuis 2005 par le frelon asiatique *Vespa velutina*, de la famille des hyménoptères importé d'Asie. L'action de ce dernier ne s'arrête pas à la destruction des abeilles, il s'attaque également au poisson, à la viande et aux fruits. Il consomme une grande quantité d'insectes de tous genres, ce qui appauvrit l'entomofaune et risque de désertifier notre région par absence de pollinisation.

➤ Mesures concrètes :

- Utiliser des produits de substitution moins nocifs que les engrais, herbicides (Roundup) ou pesticides utilisés pour les espaces verts ou dans les exploitations sylvicoles communales ou encore dans le traitement contre la cochenille
- Sensibiliser la population aux méfaits des pesticides et engrais employés dans les jardins. Fournir une première liste d'alternatives grâce au livre vert (guide des bonnes pratiques)
- Mise en place d'un programme de gestion des frelons asiatiques : dénombrement des nids sur la commune (transmission des données à l'Institut EGID Bordeaux 3 ayant mené une enquête préliminaire sur le frelon asiatique auprès des communes de la Gironde), définition des modalités de gestion : acteurs de la destruction (services techniques, associations, particuliers, entreprises), destruction qui intervient généralement à l'automne quand les nids sont visibles avec la perte des feuilles des arbres, acteurs de la pose des pièges à reines (pièges à installer 15 février au 1^{er} mai pour piéger les nombreuses fondatrices en limitant le piégeage des nombreuses autres espèces non nuisibles). Le coût de ces destructions peuvent être élevés et les proliférations envisagées laissent craindre, à l'avenir une charge importante sur le

budget des communes, les acteurs de la pose des pièges à reines (il est important de piéger, suivi de l'évolution des populations par rapport aux références départementales

- Favoriser l'installation d'un autre apiculteur sur le territoire de la commune
- Sensibilisation des enfants aux enjeux liés à la disparition des abeilles avec un apiculteur (il en existe un sur le Porge), introduction d'espèces mellifères dans le jardin potager

enaires : Ecole, CLSH, Syndicat apicole de la Gironde Associés, Institut EGID Université Bordeaux
III

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 1 : Préserver les habitats écologiques et les paysages

Action 5 : Préserver les espèces locales et leurs habitats

➤ Enjeux :

On observe à l'échelle mondiale un étiolement de la biodiversité, que ce soit des espèces végétales ou des espèces animales. La France s'était engagée à stopper la perte de biodiversité en 2010 et les indicateurs restent principalement au rouge (Comité Français de l'UICN). Chaque année 60 000 ha de terrains agricoles et de milieux naturels disparaissent au profit de routes, de zones d'habitats ou d'activités et la France se situe au 8^e rang des pays abritant le plus d'espèces mondialement menacées.

➤ Mesures concrètes :

- Etendre les jachères fleuries en surface qui offrent un refuge et des sources de nourriture intéressantes à une faune variée : abeilles, araignées, papillons ou à de petits mammifères et oiseaux et qui ont aussi un aspect esthétique appréciable...
- Privilégier les fauches tardives (fauche en fin de saison végétative) sur tous les autres espaces (fossés, talus, chemins forestiers classés, espaces verts de la commune) de manière à ce que la végétation réalise son cycle entier et permette ainsi la mise en place de micro-écosystèmes
- Favoriser le développement des ruches, des nichoirs et mangeoires pour oiseaux, abris pour hérissons...
- Privilégier les haies comprenant différentes espèces végétales afin de permettre le développement de véritables micro-écosystèmes et relayer l'information auprès des particuliers
- Assurer le nettoyage du canal des étangs afin d'assurer la bonne circulation des espèces aquatiques dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Lacs médocains (SAGE) sur la base des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne (SDAGE)

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 2 : Gérer rationnellement les ressources naturelles

Action 6 : Maintenir et améliorer la qualité écologique et le bon état du volume des masses d'eau potable

➤ Enjeux :

L'eau est devenue un enjeu mondial et régional. La population à la surface de la planète s'accroît et devrait atteindre 9 milliards en 1950 et les besoins sont toujours plus grands. Les volumes que nous prélevons dans les nappes phréatiques pour notre agriculture, notre industrie et notre vie quotidienne sont bien plus grands que la capacité du cycle naturel à recharger ces nappes. Il nous faut trouver des moyens de gérer la ressource en eau afin de préserver un équilibre dans les volumes d'eau potable et dans la qualité de ces eaux.

Le territoire du Porge fait partie de deux entités hydrographiques à des échelles différentes :

- A l'échelle des grands bassins hydrographiques français, elle fait partie du Bassin Adour-Garonne et est encadrée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe les orientations fondamentales pour assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau,
- A l'échelle locale, elle fait partie d'une zone qui concerne le Bassin versant de Carcans-Hourtin et Lacanau jusqu'au Bassin d'Arcachon via le canal du Porge, soit une superficie de 1000 km² et qui est encadrée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Lacs médocains. Ce document, signé en 2007, vise à concilier la protection du patrimoine aquatique et le développement des activités économiques en considérant l'eau dans sa globalité. Il a été conforté au niveau européen par l'adoption en 2000 de la Directive cadre sur l'eau fixant pour objectif le bon état des différents milieux aquatiques d'ici 2015. Le SAGE et le SDAGE situent le Porge parmi les « axes bleus » et les « zones vertes » qui devront être compatibles avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il n'y a pas aujourd'hui de problème d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la commune, lié au bon état des volumes et à la qualité des nappes profondes en Gironde et au fait que le territoire reste densément peu peuplé. Mais il convient d'adopter dès aujourd'hui des attitudes responsables vis-à-vis des générations futures et des territoires voisins.

➤ Mesures concrètes :

- Intégrer les zones humides de la commune dans la trame bleue du SDAGE du Bassin Adour-Garonne et du SAGE des lacs Médocains dans le cadre du PLU
- Mettre en place du matériel économe en eau dans les bâtiments de la collectivité en identifiant les postes où il convient d'intervenir en priorité sur la base des relevés de compteur
- Programmer un suivi régulier des compteurs de manière à repérer les éventuelles surconsommations ou fuites
- Détecter les fuites d'eau sur le réseau en partenariat avec la société distributrice de la ressource
- Etude des potentialités de substitution de la ressource en eau potable par les eaux de nappes superficielles pour des usages spécifiques
- Informer et sensibiliser les élus, les agents et la population en général aux enjeux de l'eau et aux gestes à adopter : réunions à l'interne, mise à disposition des guides thématiques de l'ADEME en ligne et en mairie, élaboration du livre vert (guide des bonnes pratiques), signalétique spécifique dans les lieux publics à forte fréquentation : camping, école, restaurant scolaire, salle des fêtes, maison des jeunes, clubs house...

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 3 : Limiter l'étalement urbain

Action 7 : Soutenir les orientations de développement durable du territoire

➤ Enjeux :

La politique de développement du territoire est un levier important de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est elle qui va en définir les orientations, les axes prioritaires.

Dans un contexte d'accroissement fort de la population (52,8%) entre 1999 et 2007, un accompagnement de l'urbanisation afin de maîtriser des impacts potentiels : emprise foncière accrue, altération paysagère, coupures d'urbanisation réduites, usage plus fréquent des véhicules motorisés.

Le Plan d'Occupation des Sols actuel qui définit les lignes de conduite pour le développement des communes est entré en vigueur en 1985. C'est un document aujourd'hui obsolète. Plusieurs lois sont apparues depuis sa création il y a 20 ans. Elles ont largement modifié le contexte règlementaire :

- La loi relative à la protection du littoral (3 janvier 1986)
- La loi Solidarité et Renouvellement Urbains, SRU (13 décembre 2000)
- La loi Urbanisme et Habitat, UH (2 Juillet 2003)
- L'Agenda 21

De plus certains documents cadre ont évolué ou vont être actualisés dans un futur proche : SAGE, PPRI, Schéma d'assainissement...

Le nouvel outil de gestion des sols pour les municipalités, le Plan Local de l'Urbanisme doit permettre à celles-ci de mieux exprimer leur projet de développement à long terme, leur permettre d'être dans une projection sur 10 à 20 ans. C'est un outil qui fournit un diagnostic général et définit une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement des secteurs urbains.

Le PLU de la commune doit être conforme aux documents cadre de rang supérieur et notamment au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est en train d'être élaboré au niveau de l'intercommunalité. Le SCOT met en cohérence au sein d'un « bassin de vie » les politiques sectorielles, en termes d'urbanisme, de déplacement, d'activités économiques, en gardant un environnement préservé et valorisé. La procédure met en évidence la nécessité de développer un volet déplacement et un volet habitat dénommé Plan Local de l'Habitat (PLH) des différentes collectivités. Concrètement le SCOT précise les grandes options d'aménagement ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels et agricoles, création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements, au développement économique, à l'équipement commercial et artisanal, aux loisirs ou encore à la prévention des risques.

En Médoc, trois SCOT sont d'ores et déjà élaborés ou en fin d'élaboration.

Trois communautés de commune doivent encore s'organiser dont celle de la Médulienne (dont la commune du Porge fait partie). Elles ont fait le choix de se regrouper pour élaborer ensemble un SCOT. L'élaboration du schéma en est confiée au syndicat Pays Médoc.

➤ Mesures concrètes :

- Contribuer à l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme en intégrant les nouvelles dispositions règlementaires aux orientations et en mettant en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui sera élaboré par les trois communautés de communes : Médulienne, Centre Médoc, Cœur Médoc.
- Assurer l'évolution du Plan Local d'Urbanisme afin d'être en constante adéquation avec le cadre légal. Le code de l'urbanisme prévoit pour cela plusieurs procédures (article L.123-13C.U.) :
 - sans enquête publique (la mise à jour)
 - avec enquête publique (la modification, la révision, la révision simplifiée)

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 4 : Gérer écologiquement les déchets

Action 8 : Diminuer la quantité des déchets

➤ Enjeux :

Notre société est rentrée dans l'ère de la consommation de masse depuis les années 50. Nous produisons chaque année en France 868 millions de tonnes en 2008, 14 millions de tonnes pour les collectivités, 31 millions de tonnes pour les ménages, 90 millions de tonnes pour les entreprises, 374 millions de tonnes pour l'agriculture et la sylviculture et 359 millions de tonnes pour les carrières, mines et BTP.

Les déchets sont gérés à l'échelle de la communauté de communes la Médulienne. Son rapport général d'activités fait ressortir les éléments suivants :

- Les tonnages d'ordures ménagères qui apparaissent dans le tableau ci-dessous connaissent une forte hausse entre 2005 et 2007 mais ce chiffre est à nuancer en raison des hausses de population que connaît la communauté de communes depuis le début des années 2000. Les quantités d'ordures ménagères par habitant ont diminué fortement entre 2007 et 2008 après avoir augmenté entre 2006 et 2007. Ce chiffre reste bien en-deçà de la moyenne nationale de 391 kg/hab/an (source ADEME 2008), ce que l'on peut attribuer à la présence d'une déchetterie sur la commune et peut-être aussi à des modes de vie moins générateurs de déchets.

	2006	2007	2008	2009	2010
Evolution des tonnages d'ordures ménagères (OM) (T)	4408 (+8%)	4596 (+4,2%)	4537 (-1,7%)	4 669 (+2.5%)	4569 (-2,2)
Evolution des quantités d'OM produites par habitant (kg/hab/an)	293	306 (+4,3%)	279 (- 9,7%)	285	279
Moyenne nationale (source ADEME 2008) (kg)		391			

- Des tonnages en déchetterie qui, rapportés au nombre d'habitants, sont conséquents. Ils mettent en évidence l'importance des déchets autres que ménagers que génère l'activité humaine. Ils demandent à faire l'objet d'une attention particulière. Les chiffres rapportés ci-dessous sont ceux de la déchetterie du Porge qui a ouvert suite à la fermeture de celle de Saumos. Une deuxième déchetterie répond aux besoins du territoire de la communauté de communes, celle de Castelnau Médoc.

Deux déchetteries couvrent le territoire de la communauté de communes de la Médulienne après la fermeture en avril 2008 de celle de Saumos : Castelnau Médoc et Le Porge.

Le chiffre des tonnages, ci-dessous, rapporté au nombre d'habitants met en évidence l'importance des déchets autres que ménagers que l'activité humaine génère.

	Gravats	Carton	Ferraille	DIB	Végétaux	DMS	Bois
Tonnages 2010 réceptionnés sur les déchetteries communautaires	1112	134,7	120,8	1867,3	1886	15,8	161
Tonnages rapportés au nombre d'habitants (kg/hab)	55,6	8,8	3,6	115	107,5	0,8	2,8

DIB : Déchets Industriels Banals et DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

➤ Mesures concrètes :

- Mener des actions de sensibilisation-information en partenariat avec l'ADEME et le prestataire du tri sur les enjeux liés aux déchets aussi bien auprès des enfants de l'école et du centre de loisirs (en les associant aux actions communales de sensibilisation de la population), que des adultes (réduire les déchets à la source)
- Etre exemplaire, du point de vue de la collectivité, dans les économies de papier :
- Eviter les produits à usage unique, utiliser des produits à usage permanent ou rechargeables : cartouches pour imprimantes, éco-recharges pour les produits d'entretien
- Mettre à l'étude la possibilité de composter les déchets de gros producteurs que sont le restaurant scolaire et le camping en période estivale
- Communiquer sur le bien-fondé de donner une deuxième vie plutôt que de jeter
- Fournir régulièrement à la population de nouveaux outils pour agir concrètement : étiquettes Stop Pub, appareils de compostage avec financement communal partiel, appareils de compostage-broyage mutualisés

➤ PREMIERE FINALITE : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Objectif 4 : Gérer écologiquement les déchets

Action 9 : Adopter des modes de gestion des déchets moins impactant

➤ Les enjeux :

Les déchets générés ont un impact environnemental (infiltration et pollution des nappes, déchets à la vitesse de dégradation très lente, occupation d'espace, dégradation des paysages...) et un coût pour la collectivité. Si revoir nos modes de consommation est un moyen de limiter la quantité de déchets que nous générons, recycler est un moyen de les valoriser. Un recyclage optimal se joue à différents niveaux : une collectivité qui identifie les besoins sur le terrain, une prestation de tri adaptée à ces besoins, un accompagnement du prestataire du tri dans les actions de sensibilisation et d'information et une implication de toute la population.

La part des déchets recyclés à l'échelle de la communauté de communes la Médulienne qui figure dans le tableau ci-dessous oscille autour de 25 % et est encore très loin des objectifs affichés du Grenelle de l'environnement de 75% en 2012. Les « recyclables » sont dans la moyenne nationale pour l'année 2008, par contre, spécificité de la communauté de communes la quantité de verre par habitant et par an est bien au-dessus de la moyenne nationale, ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que la communauté de communes connaît un accroissement temporaire de sa population pendant la période d'été concentrée sur la façade littorale de la commune du Porge.

	2006	2007	2008
Part des déchets recyclés par rapport au volume total de déchets (verre et recyclables) (%)	27,7	23,9	25,9
Part des recyclables dans ce même volume (%)	16,4	13,1	14,7
Quantité de déchets recyclés par habitant (kg/hab/an)	48,1	52,7	55,4
Moyenne nationale en zone semi-rurale (Source Eco emballages 2008)	-	58	55,2
Part du verre dans ce même volume (%)	11,3	10,8	11,2
Quantité de verre trié par habitant (kg/hab/an)	45	43,4	42,2
Moyenne nationale (Source ADEME 2007)	-	29	-

Toutes les données ci-dessus se rapportent à l'échelle du territoire de la communauté de communes la Médulienne

Le taux de refus au tri même s'il reste largement inférieur à la moyenne nationale est en hausse constante depuis 2006, ce qui est un enjeu important notamment au regard des coûts que cela engendre pour la collectivité.

	2006	2007	2008
Taux de refus au tri (%)	13,1	14,2	16,4
Moyenne nationale (Source Eco emballages 2007)		19	

Les conventions qui lient la collectivité au prestataire du ramassage des déchets ne comprennent actuellement pas de tri. Le recyclage se limite aujourd'hui aux particuliers. Un tri des papiers, journaux et magazines doit être généralisé à tous à partir du 1^{er} octobre 2010 mais des secteurs très générateurs de déchets tels que le camping, les parkings de la plage et les professionnels demanderait à faire l'objet d'un tri plus spécifique.

➤ Les mesures concrètes :

- Redéfinir les conventions de tri entre la commune et la communauté de communes au plus près des besoins du territoire : extension du tri des « recyclables » au camping dans la mesure où celle-ci peut bénéficier de la subvention d'Eco-emballages (assimilés déchets ménagers) et aux parkings de la plage dans la mesure où le refus au tri n'est pas trop important. Etudier l'opportunité de l'étendre aux artisans et commerçants
- Améliorer la gestion des déchets dans la cadre du Plan Plage : prise en compte des aspects paysagers, simplification du regroupement des déchets actuellement ramassés en régie et par l'Office National des Forêts, simplification et adaptation de la prestation de collecte aux besoins
- Etre exemplaire, du point de vue de la collectivité, en matière de gestion du tri, et communiquer à la population les résultats chiffrés par l'intermédiaire du journal et du site internet (compostage...)
- Suivre la labellisation de la collecte assurée par la communauté de communes
- Suivre la labellisation de la déchetterie assurée par la communauté de communes
- Favoriser le recours au compostage (aide technique et financière dans l'achat des composteurs pour les citoyens)
- Face à l'augmentation du taux de refus, faire intervenir le prestataire de tri sur des actions de communication auprès des habitants afin de convaincre ceux qui ne trient pas ou plus, de re-légitimer la pratique de la collecte sélective (refus de collecte et de tri) et d'améliorer le refus au tri : redistribution de plaquettes, ambassadeurs du tri en porte à porte
- Assurer une communication au public efficace de l'actualité du système de collecte et de tri sélectif. Exemple : nouvelle formule de tri mise en place par la communauté de

communes à partir du 1^{er} octobre 2010 avec tri des papiers, journaux et cartons à part pour les particuliers, et extension de ce même tri à la collectivité et aux artisans et commerçants

- Impliquer la population en communiquant l'état chiffré de la situation, les actions déjà menées et les objectifs à atteindre à moyen terme (insister sur le refus au tri)
- Faire une information spécifique auprès des restaurateurs professionnels sur le caractère obligatoire de la prise en charge des huiles de friture par les filières de retraitement et au tout public sur le dépôt des huiles de vidange en déchetterie. Faire de la collectivité un exemple
- Mettre en place un ramassage collectif des déchets verts pour les personnes à mobilité réduite

➤ DEUXIEME FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Le rapport rendu par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) en 2007 est accablant. Il fait état de l'urgence climatique et ne laisse planer que peu de doutes sur la responsabilité humaine.

Les manifestations de cette modification du climat à la surface de la planète Terre sont nombreuses : élévation de la température moyenne à la surface du globe de 1°C au cours du siècle passé, succession de pics historiques de chaleur, fortes variabilités des températures, phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, fonte des glaces aux pôles et sur les continents, élévation du niveau des océans...

Les cris d'alarmes sont lancés depuis près de 50 ans mais notre société a une inertie qu'il est difficile de modifier. Les ajustements pris sont systématiquement en décalage avec les changements qu'il s'impose de mettre en œuvre. L'être humain qui est un être évolutif doit aujourd'hui se remettre profondément s'il veut offrir une chance aux générations futures.

L'Etat français dans le cadre du Grenelle de l'environnement s'est engagé à réduire par 4 les émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2050, ce qui est équivalent à une réduction des émissions de 3% par an. L'enjeu est aujourd'hui par différents leviers de parvenir à atteindre ces objectifs. Cela passe par des modes de vie, de consommation, de production plus sobres en énergie. Cela passe par une part accrue consacrée aux énergies renouvelables (objectif de 23% d'ici 2020). Cela passe aussi par une révision des documents d'urbanisme.

A l'échelle du territoire du Porgera, ses spécificités en font un très bon terrain pour la lutte contre le réchauffement climatique. Son territoire très étendu fait de la maîtrise de l'urbanisation un enjeu fort afin de limiter les déplacements des voitures et l'étirement des réseaux.

➤ DEUXIEME FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Objectif 5 : Maîtriser la consommation et la demande énergétique

Action 10 : Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

➤ Enjeux :

A l'échelle nationale, le bâti consomme 40% de l'énergie finale et produit environ le quart des émissions de gaz à effets de serre. Le Grenelle de l'environnement fixe un certain nombre de valeurs à atteindre :

- Art.4 : la consommation d'énergie primaire de tous les bâtiments publics construits après 2010 devra être inférieure à 50 kWh/m²/an (Norme Bâtiment Basse Consommation) et à partir de 2020 les bâtiments construits devront être à énergie positive
- Art.5 : Réduire la consommation d'énergie des bâtiments de l'Etat d'au moins 38% d'ici 2020
- Art. 6 : La rénovation des bâtiments les moins économes aura pour objectif de réduire d'au moins 40% les consommations d'énergie

Les bâtiments communaux ont consommé pour l'année 2008-2009, 563 038 kWh si l'on excepte notamment la consommation de l'éclairage public (580 051 kwh pour l'ensemble des compteurs de la collectivité). L'objectif est donc d'atteindre d'ici 2020 une consommation de 349 084 kWh à l'année. Les opérations de rénovation touchant en priorité les postes les moins économes, c'est donc sur les premières années que l'on doit atteindre les plus grosses réductions de consommations.

Le bâti de la collectivité alterne entre du bâti ancien aux performances énergétiques faibles dont la valeur patrimoniale (Mairie, Poste, Presbytère, Caserne des Pompiers...) peut rendre complexe les opérations de rénovation et du bâti plus récent dont les performances restent à améliorer. Il est important que la collectivité se dote d'outils pour évaluer les performances énergétiques de ses bâtiments afin de pouvoir prioriser les travaux de rénovation.

➤ Mesures concrètes :

- Réaliser un diagnostic de performance énergétique des bâtiments municipaux afin de posséder des valeurs de référence

- Se fixer l'objectif « Bâtiment Basse Consommation » pour toutes les nouvelles réalisations à l'horizon 2012 et l'objectif « Bâtiment à énergie positive » à l'horizon 2020 (Art. 4 du Grenelle de l'environnement)
- Suite aux relevés de consommation d'électricité, de gaz et de fuel, identifier les bâtiments les moins économes et programmer annuellement les travaux de rénovation des bâtiments les moins économes (ex : changement des têtes de brûleurs des anciennes chaudières à fuel équipant plusieurs des bâtiments communaux afin de pouvoir être raccordé au gaz de ville en 2009 et en 2010)
- Installer des systèmes économes sur toutes les nouvelles installations d'éclairage public : lampes à LED, horloges atomiques...
- Mise en place d'un observateur communal permettant de définir des éléments d'analyse de projet, de proposer des objectifs, de comparer les filières énergétiques
- Mettre en place un tableau de suivi de l'évolution des consommations d'électricité, de fuel, de gaz)
- Créer une dynamique collective basée sur la coopération continue à partir de suivis des consommations et des coûts

➤ DEUXIEME FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Objectif 5 : Maîtriser la consommation et la demande énergétique

Action 11 : Informer et sensibiliser les publics

➤ Enjeux :

La sensibilisation et l'information aux enjeux du réchauffement climatique doit se faire à tous les niveaux :

- A l'interne de la collectivité : élus, chefs de service et agents
- A l'externe de la collectivité : habitants, associations, entreprises et visiteurs

La collectivité porte les convictions véhiculées dans son projet de développement territorial durable et doit impulser auprès des administrés cette volonté forte de responsabilité devant les générations futures. Une collectivité qui saura communiquer par l'exemplarité dans l'action aura une capacité à obtenir l'adhésion de la population à son projet.

➤ Mesures concrètes :

- Renforcer la sensibilisation des élus et des responsables de services aux moyens de lutte de la collectivité face aux changements climatiques par l'animation de réunions (ADEME)
- Diffuser un guide pratique à destination des administrés contenant de l'information sur les enjeux liés au réchauffement climatique, des éléments sur le rôle des activités humaines dans le réchauffement et des éléments pour agir au quotidien (le Livre vert du Porge)
- Mettre à disposition des administrés et mettre à jour les guides thématiques élaborés par l'ADEME (en mairie et sur le site internet)
- Mettre en ligne sur le site internet de la Mairie de sites institutionnels référençant les professionnels habilités à réaliser les diagnostics de performances énergétiques des habitations porgeaises et la comparaison avec des performances régionales
- Mettre en place d'une permanence projet (aide à la décision personnalisée) au sein de la collectivité. Information technique sur les projets en lien avec les énergies renouvelables et aux systèmes de chauffage et d'isolation associés. Aide à l'analyse des devis.

➤ DEUXIEME FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Objectif 6 : Promouvoir les énergies renouvelables

Action 12 : Identifier les potentiels sur le territoire et impulser des projets pilotes

➤ Enjeux :

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu fort dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elles produisent de l'énergie en quantité quasi illimitée et elles n'émettent pas de gaz à effets de serre. C'est également un enjeu fort au titre de l'approvisionnement énergétique. La France est un pays importateur de pétrole et de gaz (les ressources fossiles) et notre dépendance vis-à-vis de ces ressources fragilise notre économie. Avec la raréfaction des ressources fossiles (pic oil) et l'accroissement de la demande, les analyses scientifiques et économiques montrent que les cours sur les marchés devraient se relever brusquement à l'horizon des années 2015-2025. Il devient donc urgent d'assurer notre indépendance énergétique et de trouver des énergies de substitution aux énergies fossiles. L'objectif affiché dans le cadre du Grenelle est de porter les énergies renouvelables à 23 % de la fourniture énergétique à l'échelle nationale. Un autre objectif prononcé au plus haut niveau de l'Etat : celui de produire 12 millions de m³ supplémentaires de bois-énergie d'ici 2020.

La commune du Porge dispose de deux atouts principaux pour développer ces énergies renouvelables :

- un fort ensoleillement avec peu de nébulosité lié aux vents maritimes qui balaient la côte qui pourrait permettre de développer des projets pour capter de l'énergie solaire et produire de l'électricité
- Une forêt qui couvre 70% de la superficie communale. Des produits actuellement difficiles à mettre sur le marché pourraient être valorisés dans le cadre d'une filière bois énergie : 400 hectares de bois communal qui n'ont pas été éclaircis suite à l'incendie de 1989, bois de taillis, petit bois, billons de qualité médiocre, têtes de pins restantes après les coupes.

Dans le cadre du travail de recensement des gisements potentiels d'énergies renouvelables en Gironde, réalisé par la société Axenne pour le compte du Conseil Général, il ressort que la commune du Porge possède également un potentiel de développement d'une petite hydro-électricité sur les barrages non exploités du canal des étangs.

➤ Mesures concrètes :

- Etudier les potentialités et la faisabilité de faire émerger une nouvelle filière bois-énergie inscrite dans une démarche d'auto-suffisance énergétique : étude des besoins et de la demande locale, adaptation et valorisation des potentiels locaux non valorisés

économiquement, opérations de démonstration et d'expérimentation. Trouver des éléments de référence scientifiques sur l'opportunité de prélever les restes de coupe en lien avec la nécessaire régénération de l'écosystème « forêt »

- Développer les chaufferies à bois en lien avec cette filière bois-énergie locale à long terme (s'appuyer sur le programme phare de la Fédération Nationale des Communes Forestières « 1000 chaufferies au bois pour le milieu rural » développé entre 2007 et 2012)
- Mettre en place une petite hydraulique dans le canal des étangs
- Créer une zone dédiée à l'accueil d'activités technologiques émergentes (80 ha)
- Lancer un appel à projets pour la réalisation de bâtiments communaux équipés en panneaux solaires
- Etudier la faisabilité de développer le solaire thermique en lien avec les besoins d'eau chaude au camping

➤ DEUXIEME FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Objectif 7 : Donner la priorité à des modes de transport moins émetteurs de gaz à effets de serre

Action 13 : Promouvoir des modes de mobilité des habitants et de la collectivité plus écologiquement responsables

➤ Enjeux :

De par le positionnement géographique de la commune et l'attraction que suscite ce territoire, la question des transports et des émissions de gaz à effets de serre associées est une problématique forte.

Une partie des flux de circulation sur la commune est générée par les déplacements professionnels de la population. Le nombre d'actifs travaillant sur une autre commune a fortement augmenté entre 1999 et 2007, avec une augmentation de 14% lié à la croissance démographique (le nombre d'emplois sur la commune reste stable : 204 en 1999 ; 226 en 2007). Les chiffres de l'INSEE dans le tableau ci-dessous font apparaître que les $\frac{3}{4}$ de la population active travaillent en dehors de la commune et qu'ils représentent 80% de l'usage de la voiture. Le recours à des moyens de transport plus doux (marche à pied, vélo) concerne en majeure partie la population active travaillant sur la commune. Ce sont soit des habitants qui partent vers les pôles d'emploi important comme Bordeaux et Arcachon soit des populations urbaines à la recherche d'un cadre de vie rural et qui font le choix de parcourir de grandes distances entre leur domicile et leur travail.

Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par sexe, lieu de travail et moyen de transport (INSEE)							
	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voitures, camionnettes, fourgonnettes	Transports en commun	Total	
Résident dans la commune et travaillant dans la commune	19	8	4	188	0	218	
Résident dans la commune et travaillant dans une autre commune	8	0	23	720	4	754	

Autre fait ayant une incidence négative sur les émissions de gaz à effets de serre, le nombre de ménages avec au moins un véhicule a également progressé entre 1990 et 1999 (données rapport de présentation PLU)

➤ Mesures concrètes :

- Se doter d'outils ou de dispositifs permettant de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effets de serre liés aux déplacements de la collectivité et des particuliers
- Etudier la possibilité de mettre en place une « zone 30 » et instaurer un suivi de la bonne visibilité des panneaux 50km/h
- Améliorer la desserte de transport en commun sur un axe Est-Ouest Le Porge-Bordeaux et sur un axe Nord-Sud Lacanau-Bassin d'Arcachon
- Créer les conditions d'un recours accru au vélo : aménagement de la voirie pour sécuriser les cyclistes, développement du réseau de pistes cyclables (réalisation de la piste cyclable « le Porge-ville-le Porge-océan »), installation de garages à vélos devant les principaux bâtiments de la municipalité et les lieux les plus fréquentés de la commune, réalisation d'une enquête participative sur les habitudes de déplacements de la population afin d'établir un diagnostic initial, mise à disposition expérimentale d'un parc de vélos à destination des agents de la municipalité...
- Inciter la population à expérimenter le covoiturage en en faisant la promotion : mise en ligne sur le site internet de la mairie de liens vers des plateformes de covoiturage, promotion du covoiturage dans les associations, communication sur les actions d'éco déplacements des associations
- Travailler en partenariat avec l'école et les parents d'élèves pour créer une ou plusieurs lignes de ramassage scolaire à pied ou en vélo en s'aidant des supports d'accompagnement du réseau régional d'éducation à l'environnement « GRAINE Aquitaine »

➤ DEUXIEME FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Objectif 7 : Donner la priorité à des modes de transport moins émetteurs de gaz à effets de serre

Action 14 : Promouvoir des modes de déplacements écologiques des touristes

➤ Enjeux :

La commune exerce aussi une forte attractivité en été avec l'arrivée des touristes. Il est important de distinguer la durée de séjour sur la commune pour essayer d'apporter la réponse adéquate :

- les excursionnistes sont les personnes qui viennent à la journée. Ce sont principalement des résidents de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Ils multiplient les déplacements pendant l'été.
- les touristes sont les personnes qui séjournent au moins une nuit sur la commune. Leurs lieux de résidence sont plus éloignés (beaucoup d'habitants des pays du Nord). Ils séjournent en moyenne 1 à 4 semaines majoritairement en famille. Les émissions de gaz à effets de serre rapportées au nombre de personnes par véhicule s'en trouvent ainsi considérablement réduites.

➤ Mesures concrètes :

- Elaborer une base de données de référence sur les habitudes de déplacements des touristes à l'aide d'un questionnaire (choix d'un échantillon représentatif)
- Offrir des alternatives de déplacements aux touristes pour se rendre sur la commune via l'office de tourisme : comment venir au Porge en train, en autobus ou en vélo..., relais de « l'opération Bus Plage » co-organisée par la mairie de Bordeaux et le Conseil Général.
- Offrir des alternatives de déplacements aux touristes pour se déplacer sur la commune : création d'un parc relais dans le centre bourg et de navettes de bus conduisant vers la plage, création d'une piste cyclable entre « Le Porge Ville » et « Le Porge Océan », renforcement du réseau de pistes cyclables et mise à disposition de vélos en prêt pour les touristes (création d'emplois saisonniers pour le prêt et l'entretien), création de pistes équestres.
- Réserver des places de stationnements réservées au covoiturage

➤ TROISIEME FINALITE : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Dans une société actuelle en mutation constante et accélérée, il est important de responsabiliser tous les acteurs, du producteur jusqu'à l'acheteur, de manière à maîtriser au maximum tous les impacts, qu'ils soient environnementaux, économiques ou sociaux.

La promotion de cette responsabilisation doit être faite en priorité à l'interne de la collectivité porteuse du projet de développement durable du territoire dans l'optique d'impulser une dynamique chez tous les acteurs. Elle doit les sensibiliser aux enjeux qui se cachent derrière les actes de produire et de consommer.

C'est une approche qui a une dimension éthique forte, qui ne doit pas être perçue comme un frein au développement de l'activité et qui, bien au contraire, peut être source de créations d'emplois (protection de l'environnement, écoproduits,...). Elle ne doit pas, non plus, être perçue comme une atteinte aux libertés de chacun. Elle invite chacun à décloisonner ses façons de penser et d'agir, d'avoir une approche plus transversale et plus complexe et de faire appel à divers paramètres lors de ses actes de production, de consommation : environnemental (limitation des atteintes à l'environnement), social (ex : conditions de travail de la main d'œuvre), coût économique (ex : juste rétribution du producteur).

.

➤ TROISIEME FINALITE : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Objectif 8 : Adopter au sein de la collectivité des modes de gestion durable

Action 15 : Gérer durablement les forêts communales

➤ Enjeux :

La commune dispose de 4400 ha de forêts sur les quelques 10 000 ha en tout. Cette superficie se subdivise en 2200 ha de forêts en régie directe et 2200 ha soumises au régime forestier. Le régime forestier combine des principes de droit public et de droit privé. Sa mise en œuvre est confiée par la loi à l'Office National des Forêts. Son objectif est de garantir une gestion durable des forêts publiques en intégrant les dimensions économiques, écologiques et sociales, permettant la conservation du patrimoine, son exploitation et sa mise en valeur. Il se traduit à travers un document : « l'Aménagement forestier ». Pour la forêt non soumise la commune commande un plan de gestion à l'ONF qui lui donne une ligne directrice.

Des potentiels existent pour lancer ou relancer de nouvelles filières liées au travail de la forêt. Ces nouvelles filières sont l'opportunité de créer de l'emploi local.

➤ Mesures concrètes :

- Suivre les dispositions du plan de gestion fourni par l'ONF pour la forêt non soumise : techniques de coupes pour lutter contre les incendies et préserver la biodiversité, fréquence des opérations de nettoyage, favorisation de la diversité des essences...
- Lancer une concertation multi-acteur pour penser la forêt de demain autour :
 - de la relance du gemmage de la résine
 - de la filière bois-énergie comme cité précédemment

➤ TROISIEME FINALITE : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Objectif 8 : Adopter au sein de la collectivité des modes de gestion durable

Action 16 : Adopter un mode de gestion éco-responsable des espaces verts

➤ Enjeux :

Dans les villes en Europe, l'espace utilisé par habitant a plus que doublé en l'espace de 50 ans. Avec une croissance démographique de 6%, la surface des agglomérations a augmenté d'environ 20% dans de nombreuses villes. Cette urbanisation croissante artificialise les sols et fragmente les habitats des espèces. La circulation des espèces est la condition de leur survie et de leur développement. Dans ce contexte il est impératif d'offrir des continuités écologiques au sein des villes qui servent de couloirs ou d'espaces tampons entre les espaces ruraux (c'est dans ce cadre que le Grenelle de l'environnement a initié le projet de « Trame Verte » et de « Trame Bleue ». La continuité écologique est également un outil de valorisation paysagère.

La surface du bâti sur la commune reste relativement faible (288 ha) au regard de la surface totale du territoire (14 903 ha) mais la commune a connu ces dix dernières années un fort accroissement de sa population et un fort développement de construction d'habitations, de pelouses, de jardins qui demandent à ce que soit abordée la question des continuités écologiques à travers notamment la gestion des espaces verts communaux.

Les espaces verts d'une commune semi-rurale comme le Porge peuvent constituer de véritables micro-écosystèmes. Pour exemple, les fossés constituent des biotopes intéressants pour les reptiles et certaines libellules et sont le lieu de reproduction des amphibiens et crapauds mais les curages et reprofilages réalisés au printemps entraînent la destruction des œufs et têtards et peuvent engendrer la déstabilisation des bordures. Sur les talus vivent et se reproduisent les sauterelles et les criquets. Les talus broussailleux sont des lieux de guet pour les oiseaux et des refuges pour les reptiles (source : centre régional de la propriété forestière de Poitou-Charentes). Les pratiques et les modes de gestion de ces espaces ont des impacts sur l'environnement : évolution vers des pratiques mécanisées entraînant un accroissement des émissions de gaz à effets de serre, une pollution sonore (rotatifs, souffleurs de feuilles, tailles haies...), usage du désherbage chimique ou du désherbage à la flamme (gaz) qui altère les milieux : conséquences négatives sur les espèces proches des « indésirables » ciblés, disparition d'habitats et d'alimentation, problèmes de résistance et risques de pollution.

➤ Mesures concrètes :

- Echanger les pratiques avec les services techniques des communes avoisinantes
- Opter pour des espaces verts :
 - privilégiant l'intervention manuelle plutôt que l'outillage mécanique

- peu consommateurs d'eau et donc demandant moins de déplacements sur site (réduction des émissions de gaz à effets de serre
- sans désherbant chimique ou si cela est impossible avec une toxicité minimale
- mettant en valeur le patrimoine local

➤ TROISIEME FINALITE : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Objectif 8 : Adopter au sein de la collectivité des modes de gestion durable

Action 17 : Pratiquer une politique d'achats responsables

➤ Enjeux :

L'acte d'achat est une étape essentielle dans le diptyque production-consommation. Avoir des exigences en tant que consommateur vis-à-vis des produits qui sont fournis sur le marché, c'est reprendre le pouvoir sur la production qui a pour habitude de dicter les conduites des consommateurs. Les achats publics représentent en France une somme de 130 milliards d'euros. Ce qui est une somme considérable et qui donc crée l'opportunité de voir apparaître des filières plus responsables, plus justes socialement et économiquement, apportant davantage de garanties sur la préservation de l'environnement.

Pour la collectivité, faire le choix d'une politique d'achats responsables, ce sera faire le choix dans ses carnets de commandes d'introduire des critères sur tout ou partie de celle-ci qui pourront lui garantir que son produit est éco-responsable.

➤ Mesures concrètes :

- Connaître et s'informer sur les filières, les labels et les fournisseurs plus responsables afin de pouvoir choisir en connaissance de cause
- Identifier les biens et services concernés par la démarche sur le territoire (ex : travaux, équipements, fournitures (produits d'entretien, produits phytosanitaires, mobilier de classe)). Prise en compte en priorité du critère environnemental (source ADEME/Conseil Régional) mais également des critères sociaux, éthiques, d'insertion...et initier la démarche
- Introduire le critère « commerce équitable » à hauteur d'un repas par mois pour la restauration scolaire

➤ TROISIEME FINALITE : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Objectif 9 : Recréer une agriculture locale

Action 18 : Créer les conditions de mise en place d'une alimentation locale et de qualité

➤ Enjeux :

Il n'y a pas d'activité maraîchère sur la commune du Porge. La quasi-totalité des produits d'alimentation viennent de l'extérieur. Faire venir ses produits de l'extérieur a un coût, économique et écologique et nous n'avons pas toujours le contrôle sur la qualité des produits que nous consommons. Nous dépendons très largement des pays exportateurs de fruits et légumes, céréaliers et de viandes de toutes sortes. Nous nous déconnectons chaque jour un peu plus de ce que nous mangeons dans nos assiettes en mangeant surgelé, en consommant des produits qui ne sont pas de saison, en mangeant des produits qui arrivent des quatre coins de la planète et qui ne sont pas adaptés à nos organismes. Le transport de toutes ces denrées est un élément qui participe activement à l'émission des gaz à effets de serre et au réchauffement climatique et la mondialisation des échanges a entraîné une fragilisation des économies qui pratiquent sur les monocultures extensives.

➤ Mesures concrètes :

- Favoriser le projet d'implantation d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) sur la commune en mettant à disposition des terres pour cultiver et un local pour distribuer les produits
- Etablir un lien fort avec l'AMAP afin de pouvoir obtenir des indicateurs de suivi et l'accompagner dans un développement pérenne
- Soutenir le développement d'échanges entre l'école, le CLSH et l'AMAP autour de l'alimentation, et de l'agriculture : ateliers en partenariat avec les producteurs de l'AMAP : approfondissement des connaissances des fruits et légumes, des ressources marines, du cycle des saisons, ateliers de découverte de nouveaux goûts, fourniture du restaurant scolaire en produits issus de l'AMAP
- Intégrer progressivement l'alimentation biologique dans les menus du restaurant scolaire
- Mettre à l'étude la relance d'un élevage local

➤ TROISIEME FINALITE : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Objectif 10 : Promouvoir l'écotourisme

Action 19 : Développer des formes de tourisme plus responsables

➤ Enjeux :

En 2007 on a compté 210 300 excursionnistes sur un mois sur les plages du Gressier et environ 170 000 nuitées sur les campings du Porge (chiffres office de tourisme).

Cette clientèle se concentre principalement sur les deux mois d'été et reste localisée sur les plages. Ses activités sont peu diversifiées car l'offre est peu diversifiée. L'écotourisme a été abandonné depuis plusieurs années (visites à la ferme, découverte des milieux naturels, découverte des activités traditionnelles : gemmage...). Les séjours sont par conséquent plus courts que ce qu'ils pourraient être et les personnes sont amenées à parcourir des distances plus grandes et à prendre leurs véhicules pour aller chercher une offre touristique absente sur la commune.

Il existe un fort potentiel peu développé autour des activités touristiques faiblement impactantes, modes de déplacements doux (pédestres, équestres, cyclistes).

La commune accueille une population touristique importante en été. Avec la conjoncture économique se profile un potentiel pour une clientèle locale hors saison.

➤ Mesures concrètes :

- Diversifier l'offre touristique en s'appuyant sur le patrimoine naturel (possibilité de découverte accompagnée par des associations de sensibilisation comme Surfrider Foundation Europe ou Meduli Nature ou découverte libre sur des sites aménagés (sentier d'interprétation de l'étang de Langouarde), améliorer la signalétique sur la commune des sentiers piétonniers, des pistes cyclables et équestres)
- Développer un tourisme local hors-saison en mettant en valeur le patrimoine naturel (aménagements des sites remarquables) et la culture locale (gemmaillage et sentier des résiniers...), en améliorant l'information et la communication régionale, l'accessibilité et la signalétique. Pérennisation d'emplois locaux à la clé à long terme
- Proposer une offre de services qui permette de répondre au mieux aux attentes des touristes et de fournir de l'emploi local : alimentation, animation...

➤ QUATRIEME FINALITE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Le concept de « développement durable » s'accompagne des notions de « cohésion » et de « solidarité ». Parce qu'on ne peut parler de développement pérenne d'une société sans se soucier de ceux qui souffrent : d'isolement, d'exclusion (sociale, d'emploi,...) de maltraitance...un projet territorial de développement durable doit répondre à la satisfaction des besoins les plus essentiels des habitants afin d'améliorer la qualité de vie des personnes et le respect des droits les plus essentiels : droit à l'intégrité de la personne, droit à un logement décent, droit au travail, droit à des revenus minimum vitaux.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a à sa charge l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, l'action sociale et l'animation des activités sociales. Il a pour prérogatives d'aider les publics en difficulté ou isolés socialement. Il doit s'assurer que les démunis vivent dans des conditions décentes et les accompagnent lorsque cela est nécessaire dans leurs démarches.

C'est aussi la prise en charge des personnes âgées en difficulté afin de rompre l'isolement, de maintenir du lien et de s'assurer de leur accès au système de santé.

➤ QUATRIEME FINALITE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Objectif 11 : Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des publics en difficulté

Action 20 : Rompre l'isolement des personnes

➤ Enjeux :

Une société engagée dans une démarche de développement durable doit agir pour réduire les inégalités qu'elle peut être amenée à générer, pour ceux qui sont en difficultés. L'expression de toutes les différences doit être possible dans le respect de soi-même et des autres.

Dans nos sociétés dites « modernes », on observe toujours les mêmes phénomènes de dégradation des relations familiales, de maltraitances au domicile, au travail, dans divers établissements (notamment à l'encontre des personnes âgées), de précarité des conditions de vie, de maladies invalidantes ou pas, dégénératives ou pas... qui conduisent à l'isolement et parfois même à la marginalisation des individus.

La protection de la santé des personnes et de leurs droits est un axe prioritaire du gouvernement français qui se traduit en plans régionaux (Plan Régionaux de Santé Publique depuis 2004) et lois (ex : Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)

Le CCAS du Porge accompagne les personnes dans leur quotidien et leur permet de retourner vers des conditions de vie meilleures. C'est une aide aux familles en lien avec des organismes comme les Restos du cœur ou la Croix Rouge pour accéder à une alimentation de base ou disposer de vêtements. C'est aussi un accompagnement dans les situations difficiles, économiques, familiales, professionnelles. Il offre aussi la possibilité aux personnes à mobilité réduite ou isolées de se rendre sur le marché deux fois par mois ou de se déplacer pour effectuer les tâches quotidiennes les plus essentielles.

Au niveau supra-communal, le Centre de Ressources Territorial (CRT) du Pays Médoc développe une dynamique territoriale d'acteurs afin d'optimiser et de renforcer les capacités du territoire dans sa volonté de lutte contre les exclusions et de favoriser l'insertion sociale et économique.

➤ Mesures concrètes :

- Renforcer l'information aux habitants sur les personnes ou institutions ressources en cas de difficulté (ressources locales : CCAS, ou supra-communales, ex : médiation familiale avec l'Association Girondine Education spécialisée Prévention sociale)
- Aménager un dispositif pour écouter les publics en difficulté
- Aménager les principaux lieux publics (mairie, poste,...) ainsi que les principaux commerces du centre bourg (boulangerie, tabac-journaux, pharmacie, coiffeur, futur

supermarché,...) afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménager la voirie du centre-bourg en conséquence

- Recenser les besoins en logistique pour les personnes à mobilité réduite (véhicules adaptés ou transport en commun) pour trouver des solutions à l'interne de la collectivité ou à l'externe en établissant des systèmes de solidarité intercommunale et donner un cadre légal aux transports des personnes
- Etudier l'opportunité de créer un Regroupement de Personnes Agées pour offrir une réponse aux situations des personnes les plus isolées ou en perte d'autonomie
- Appliquer le dispositif mis en place par le Ministère de l'intérieur « Opération tranquillité séniors » afin d'assurer la sécurité des personnes âgées
- Mettre en place un système de prêt de vélo pour les publics les plus démunis

➤ QUATRIEME FINALITE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Objectif 12 : Améliorer la gouvernance

Action 21 : Aller vers plus de démocratie participative

➤ Enjeux :

Un développement pérenne d'un territoire passe par un projet solide qui rend compte de toutes les problématiques à l'œuvre sur le territoire. Cette connaissance passe par la rencontre, la participation de tous les acteurs qui sont à l'œuvre sur le territoire : du citoyen lambda aux entreprises, des associations aux syndicats jusqu'aux institutions étatiques.

L'Agenda 21 de la commune est aussi un projet qui s'inscrit dans la durée et qui est marqué par différentes étapes : une volonté politique, une sensibilisation à l'interne de la collectivité, un diagnostic partagé, des enjeux et des orientations, un programme d'actions, une mise en œuvre et une évaluation partagée. C'est une démarche collective où interviennent au cours de toutes ces étapes l'ensemble de ces acteurs.

Toutes les collectivités Agenda 21 du département de la Gironde forment un réseau piloté par le comité de pilotage Agenda 21 au Conseil Général.

➤ Mesures concrètes :

- Participer aux réunions du réseau des Agenda 21 locaux piloté par la mission Agenda 21 et diffuser largement l'actualité auprès de toutes les personnes engagées dans l'élaboration de l'Agenda 21 (commission extra-municipale et ateliers thématiques)
- Assurer une dynamique de pilotage de l'Agenda 21 de la commune en programmant des réunions régulières de la commission extra-municipale environnement avec un calendrier et des objectifs à atteindre
- Développer des ateliers thématiques afin d'engager une réflexion sur les enjeux principaux en matière de développement durable et qu'émergent des pistes d'actions pour l'Agenda 21
- Développer la participation citoyenne en organisant une réunion annuelle pour faire évoluer le programme d'actions
- Participer aux échanges collaboratifs avec les autres communes, communautés de communes, pays, communautés d'agglomérations engagées dans une démarche Agenda 21 dans la cadre du site du Conseil Général dédié à cet usage
- Etablir des échanges privilégiés avec des collectivités engagées dans les démarches Agenda 21 et ayant des problématiques similaires : collectivités océanes et/ou forestières...

- Communiquer sur la démarche engagée sur le territoire communal afin que se propagent les idées véhiculées par le développement durable dans les communes voisines et de la communauté de communes de la Médulienne

➤ QUATRIEME FINALITE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Objectif 13 : Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des publics en difficulté

Action 22 : Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle

➤ Enjeux :

Les modes de vie modernes entraînent un cloisonnement des générations qui portent préjudice aux plus anciens. Le culte du jeunisme conduit à une déconsidération du savoir acquis et de l'expérience. C'est l'apologie de la réussite, de l'individualisme, au détriment des valeurs de partage et de solidarité. C'est un mode de fonctionnement qui s'est largement développé dans les villes européennes modernes et qui par extension de leurs aires d'influence se propagent maintenant aux espaces ruraux.

Aujourd'hui, la sécurité financière a pris le pas sur l'attachement au territoire et à la famille. On choisit désormais principalement son métier sur des critères économiques. La conséquence en est l'éclatement familial, laissant parfois les personnes en grande souffrance, isolés, incapables de recréer un réseau de liens en dehors de cette famille.

La commune du Porge dispose actuellement de peu d'espaces intergénérationnels qui puissent instaurer une dynamique de rencontre entre les habitants (diagnostic rapport BERCAT). Certaines des initiatives prises ont peu de retentissement et amènent la collectivité à s'interroger (ex : bus affrété deux fois par mois pour les habitants du Porge pour se rendre vers les grandes surfaces d'Arès et qui ne transporte qu'une moyenne de 5 à 6 personnes).

➤ Mesures concrètes :

- Favoriser les liens intergénérationnels via les lectures de personnes âgées auprès des enfants, les démonstrations de métiers traditionnels (résiniers), les discussions à thèmes, les goûters...
- Maintenir la densité du réseau associatif et permettre au plus grand nombre d'y accéder (inciter les personnes isolées à participer de façon active)
- Inciter au développement d'associations proposant des activités à destination des plus âgés et au développement des activités de la bibliothèque (lecture, découverte des nouveaux médias, achat d'un ordinateur portable permettant la présentation des ouvrages disponibles aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer), ...et réaliser une enquête participative auprès de tous les retraités sur les activités qu'ils aimeraient voir se créer sur la commune (réalisation d'une enquête de satisfaction au bout de 3 ans)

- Créer d'une maison des associations dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) afin d'obtenir une cohérence entre les associations et qu'elles se connaissent mieux entre elles
- Développer un système d'entre-aide permettant la mutualisation de savoirs et de savoir-faire (ex : petits travaux chez les personnes en difficulté, lectures aux enfants,...)
- Améliorer l'information sur l'action communale à destination des habitants (ex : bus mis à leur disposition deux fois par mois)

➤ QUATRIEME FINALITE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Objectif 13 : Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des publics en difficulté

Action 23 : Favoriser le retour à l'emploi du plus grand nombre

➤ Enjeux :

Le travail est un facteur d'intégration sociale. Il permet de se connecter avec la société et d'assurer ses besoins physiologiques : manger, avoir un toit, s'habiller... Une société plus juste, c'est ne laisser personne au bord du chemin et offrir une possibilité à chaque être humain d'être acteur de son destin. C'est cette chance qu'offre le travail : répondre à ses besoins vitaux pour pouvoir accéder à des besoins plus élaborés (le besoin de se cultiver, le besoin d'amour, d'amitié, d'appartenance, de créativité...) (source : Pyramide de Maslow).

L'insertion sociale et économique est une compétence comme supra-communale. Elle est du ressort du Centre de Ressources Territorial du Pays Médoc. Néanmoins la commune a aussi la possibilité d'agir directement sur son territoire.

➤ Mesures concrètes :

- Relayer auprès des personnes sans emploi, l'information sur la mise en place de l'Atelier Emploi de la Mission Locale du Médoc destiné à soutenir les personnes en recherche d'emploi
- Aménager des postes aux espaces verts où puissent être intégrés une ou plusieurs personnes présentant un handicap
- Réserver un ou plusieurs lots sur la Zone d'Activité Economique permettant l'implantation d'une entreprise qui accueillera du personnel adapté et recenser le nombre d'entreprises accueillant des emplois adaptés sur la commune
- Développer les emplois d'insertion dans les services à la personne pour l'aide à domicile en particulier pour les personnes âgées dépendantes par le biais de la Mission Locale du Médoc

➤ QUATRIEME FINALITE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Objectif 14 : Prévenir les risques

Action 24 : Prévenir les risques naturels et améliorer la sécurité des routes

➤ Enjeux :

On peut distinguer deux types de risques sur la commune, le risque naturel (incendie, érosion dunaire, modification du trait de côte) et le risque lié à l'activité humaine (risque accident).

Le territoire communal est exposé au risque naturel car s'y étend une vaste forêt de 11 000 ha où sévit un climat chaud et sec en été ainsi qu'une façade littorale où sont à l'œuvre les forces marines. Le risque d'incendie pour les forêts d'un côté, le risque d'érosion dunaire et de modification du trait de côte lié aux grandes marées d'un autre côté. Ces risques sont accentués dans un contexte de réchauffement climatique : élévation du niveau de la mer, multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes : multiplication des tempêtes qui conjuguées aux fortes marées entraînent l'érosion des côtes...

La commune a connu un incendie majeur en 1989 ravageant 3800 ha de pins, et le rapport du bureau BERCAT prévoit un recul du trait de côte de 1,2 m et une avancée dunaire de 1,7 m/an.

Concernant l'érosion marine la commune du Porge est soumise à la loi Littoral et au « Plan de Prévention du Risque (PPR) approuvé le 31 décembre 2001 concernant les mouvements de terrain dus à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte induits par les forces marines ». A ce titre Le Porge doit assurer la protection des espaces naturels et forestiers situés entre le bourg et le littoral. Une bande de 500 m au minimum est à prévoir, en dehors des zones urbanisées, sur la frange littorale.

Concernant la forêt, la commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et élabore un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) avec le soutien de l'Office National des Forêts. Le règlement du PPRIF de Mars 2008 permet de mettre en valeur quelques problématiques et enjeux pour le territoire. Il est actuellement fait état de manquements et d'insuffisances quant à la prévention et la lutte contre les incendies : une insuffisance du débit de certains hydrants, des hydrants mal répartis et en nombre insuffisants, des secteurs dépourvus de défense (rapport BERCAT)

Le risque « accident » est un risque qui demande à faire l'objet d'une attention particulière sur la commune. Les routes de la commune sont particulièrement accidentogènes. Entre 1995 et 1999, 25 accidents se sont produits totalisant 3 morts et 17 blessés graves. Ces chiffres s'expliquent par la conjugaison d'une fréquentation forte des routes : 7300véhicules/jour sur la RD107, 4 800 véhicules/jour sur la RD3 en 2000 et 230 poids lourds/jour en 2003(postes de comptage permanent DDE), et aux dégradations des routes liées à la tempête, à l'étroitesse des routes.

➤ Mesures concrètes :

- Annexer le Plan de Prévention des Risques concernant les mouvements de terrain dus à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte induits par les forces marines au PLU et faire prévaloir ses dispositions sur le règlement du PLU dans les zones concernées

- Programmer l'implantation de nouveaux hydrants, respecter les bandes d'entretien des fossés (établir une cartographie pour concilier avec la gestion différenciée des fossés et talus par la collectivité)
- Créer une structure d'accueil pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Suivre les prescriptions de la Préfecture de la Gironde pour la lutte contre l'incendie
- Prendre en compte les différents éléments qui sont facteurs de risque « accident » sur les routes de la commune pour les intégrer dans les réflexions sur l'urbanisation, l'aménagement des carrefours et l'entrée des zones urbanisées et sur le réseau de pistes et accès routiers fortement fréquentés, dans le cadre du PLU
- Engager un projet de prévention routière à destination des enfants de l'école en prenant appui sur le programme « Agir pour la sécurité routière » de la Préfecture

➤ CINQUIEME FINALITE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES VIVANTS

Le développement durable est associé à la notion « d'équité », au sens d'une justice naturelle et morale, indépendamment du droit en vigueur. La défense du principe d'équité se traduit par la lutte contre toutes les formes d'exclusion (sociales, de logement, familiales) ou de discrimination (raciale ou de sexe). C'est ce que souligne le Grenelle de l'insertion dont les conclusions ont été rendues en 2008.

Il possède également une dimension démocratique afin que puissent s'exprimer et s'épanouir les idées du plus grand nombre au travers de nouvelles formes de démocratie participative : débats publics, manifestations responsables, forums sur sites internet, enquêtes participatives... Cette volonté d'offrir à chacun la possibilité d'un lieu d'expression. L'adhésion de tous les acteurs du territoire est le garant de la réussite du projet.

Echanger nos savoirs et nos expériences est un bon moyen de remettre en mouvement nos idées et de porter un regard différent sur le monde qui nous entoure. Ces nouvelles formes de démocratie doivent permettre d'aborder les problématiques de manière plus transversale et de saisir toute la complexité des enjeux.

➤ CINQUIEME FINALITE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES VIVANTS

Objectif 15 : Répondre aux besoins essentiels de tous

Action 25 : Garantir un logement décent pour tous

➤ Enjeux :

Accéder à un toit est aujourd'hui devenu un droit. Il est défendu au niveau national par l'Association Droit au Logement (ADL) créée en 1990 par des familles de mal-logés, des sans-logis et des militants associatifs de quartier de Paris.

La question du logement se pose sur la commune du Porge à différents titres : il y a tout d'abord une offre de logements qui n'est plus en adéquation avec l'évolution de la structure des ménages, les chiffres de l'INSEE font apparaître une forte progression des ménages d'une personne passant de 168 personnes en 1999 à 222 en 2006. Les personnes vivant seules sont à 63 % des personnes de plus de 65 ans qui ont des revenus plus faibles que la population active. Il y également une forte évolution des familles monoparentales passant de 48 en 1999 à 69 en 2006 ainsi qu'une très forte progression du chômage entre 2008 et 2009 (+15,1%) et du chômage de longue durée (+13,8%). En parallèle, sur la même période, le nombre de résidences principales d'1 à 2 pièces n'est passé que de 46 à 70 et celui de 3 pièces de 114 à 135.

L'offre de logements sociaux ne répond plus à la demande grandissante sur la commune du Porge puisque 5 personnes sont actuellement sur liste d'attente. Deux lots d'appartements sociaux sur la commune : le premier, la résidence Augustin Deschamps propriété de la commune et le deuxième la résidence « les Matines », propriété de Mésolia habitat, entreprise sociale pour l'habitat. Ce sont des logements relativement récents : construction et gestion à partir de 2005 pour la résidence « les Matines » par Mésolia habitat (dotée d'une charte de développement durable en cours de labellisation) et construction et gestion en 1992 pour la résidence « Augustin Deschamps » par la commune. Aucun des appartements en gestion communale n'est équipé pour recevoir un public à mobilité réduite. Les appartements gérés par Mésolia habitat sont sous l'autorité du Conseil Général. Celui-ci impose à l'entreprise des quotas d'appartements en fonction de la typologie des publics : publics à mobilité réduite, publics défavorisés locaux, public pénitentiaire... et réserve des appartements pour une gestion au niveau départemental.

La problématique n'est pas la même en milieu rural qu'en milieu urbain. Le gigantisme des grands centres urbains fait qu'il est difficile de connaître la situation en temps réel de toute la population. Les milieux ruraux et semi-ruraux se caractérisent par des densités de population moins fortes, une stabilité géographique de la population plus importante. Les personnes se connaissent davantage et la proximité avec la population permet à l'institution et des associations d'avoir connaissance plus rapidement des situations d'urgence, de connaître mieux les situations et ainsi de pouvoir apporter la meilleure réponse qu'il soit.

➤ Mesures concrètes :

- Augmenter l'offre de logements en locatif de petite taille afin de s'adapter à la demande (Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Convention d'Aménagement de Bourg (CAB)) : jeunes couples, personnes âgées, ménages à revenus modérés...
- Augmenter l'offre de logements sociaux en prenant en compte la question de recentrage dans le centre-bourg (PLU-CAB)
- Aménager un ou plusieurs des logements sociaux qui sont propriété communale de manière à pouvoir accueillir des publics à mobilité réduite (PLU-CAB)
- Etudier les possibilités de partenariat avec les différentes structures administratives ou associatives pour mettre à disposition les éventuelles places vacantes dans les logements sociaux en gestion communale

➤ CINQUIEME FINALITE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES VIVANTS

Objectif 16 : Informer la population sur les risques santé-environnement

Action 26 : Lutter contre la pollution de l'air intérieur

➤ Enjeux :

La pollution de l'air ne se limite pas à l'air extérieur, elle concerne également l'air intérieur des espaces clos où nous vivons (habitat, bureaux, véhicules) et où nous passons 80 à 90% de notre temps (chiffre moindre dans les espaces ruraux). L'OMS a estimé que la pollution de l'air à l'intérieur des habitations figure au 8^e rang des facteurs de risques les plus importants et qu'elle est responsable de 2,7 % de la charge mondiale de morbidité.

Cette pollution est due à la présence de différentes concentrations de produits chimiques plus ou moins toxiques. Les polluants proviennent essentiellement de 3 sources : les appareils à combustion (monoxyde de carbone, dioxyde d'azote), les constituants du bâtiment incluant les équipements et mobiliers (formaldéhydes, composés organiques volatils, fibres) et l'activité humaine (produits ménagers, bricolage, jardinage, acariens moisissures...). L'évolution de la nature des matériaux et des modes de vie conduit certains à limiter la ventilation ou l'aération. C'est pourquoi, cette situation pouvant engendrer des risques accrus, des mesures doivent être mises en œuvre afin d'assurer la protection sanitaire des occupants des bâtiments (Plan National Santé Environnement, PNSE)

➤ Mesures concrètes :

- Lancer une information auprès de la population sur la pollution à l'intérieur des habitations : polluants, sources et effets sur la santé (voir enquête nationale logement, valeurs guides). Mener une information spécifique pour les populations sensibles (enfants et femmes enceintes)
- Informer les porgeais des outils qu'ils ont à leur disposition pour choisir leur habitat (obligation du propriétaire de présenter un état de la présence ou l'absence d'amiante, la présence ou l'absence de plomb dans les peintures), les produits de construction qu'ils utilisent (opération lancée dans le cadre du PNSE d'étiquetage des caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction), ou pour améliorer la qualité de l'air (rôle de la ventilation et de l'épuration par les plantes intérieures)
- Afin de favoriser la démarche d'achat par la population de produits où les caractéristiques environnementales et sanitaires figurent, les utiliser dans les Etablissements Recevant du Public et communiquer vers eux sur l'action engagée
- Donner les moyens financiers et techniques à l'école pour se mettre en conformité avec la législation relative au domaine santé et environnement (action inscrite au Plan Régional Santé Environnement) et pour le rester (système de veille)

- Engager une réflexion sur les habitations exposées à l'insalubrité (humidité excessive, insuffisance de chauffage, manque d'éclairage, défauts de ventilation, risque d'intoxication au monoxyde de carbone, présence de toxiques et/ou de nuisibles)

➤ CINQUIEME FINALITE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES VIVANTS

Objectif 17 : Répondre aux besoins essentiels de tous

Action 27 : Renforcer les solidarités pour répondre aux besoins des plus démunis

➤ Enjeux :

Les efforts de la société doivent se consacrer à réduire les inégalités et à faire en sorte que les besoins de base de toutes les personnes soient satisfaits. Des besoins tels que la culture, le savoir, l'appartenance, l'estime de soi ne sont pas l'apanage d'une élite intellectuelle. Chaque être humain peut et doit exercer son droit d'accès à la connaissance, à la culture. Il doit avoir la possibilité de s'exprimer librement que ce soit dans le cadre de sa famille, de relations amicales, de son travail ou d'une activité créative afin de pouvoir se sentir aimer, respecter, entendu.

➤ Mesures concrètes :

- Solliciter les associations : Restos du cœur, Banque alimentaire, pour réaliser des collectes de denrées régulières dans le supermarché en construction
- Informer la population sur la localisation des points de collecte de vêtements
- Créer d'un partenariat avec les communes avoisinantes afin de mutualiser les moyens logistiques (ex : besoin d'un véhicule adapté pour le transport des personnes à handicap)
- Solliciter les séniors pour connaître leurs attentes en termes d'activités créatives, de loisirs et faire appel aux forces vives de la population pour répondre à ces attentes dans le cadre de structures associatives et d'activités bénévoles (ateliers lectures à la bibliothèque, multimédias)
- Etudier l'opportunité de créer un Regroupement de Personnes Agées pour offrir une réponse aux situations des personnes les plus isolées ou en perte d'autonomie

➤ CINQUIEME FINALITE : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES VIVANTS

Objectif 18 : Eduquer tous les porgeais au développement durable

Action 28 : Eduquer les jeunes générations au développement durable

➤ Enjeux :

La réussite du projet que s'est donné le territoire passe avant tout par la volonté, l'engagement des acteurs du territoire à le voir aboutir. C'est pour cela qu'une priorité doit être faite à la sensibilisation, à l'information, à l'éducation pour qu'une possibilité soit donnée à tous de passer à l'action.

Les jeunes générations sont un public particulièrement sensibles à toutes les questions environnementales et même s'il peut être difficile d'aborder le développement durable sous ses aspects les plus complexes, les établissements scolaires sont une mine d'or pour permettre un passage à l'action que ce soit à l'intérieur de l'établissement comme à l'extérieur.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) figure officiellement dans les programmes d'enseignement depuis 2004

➤ Mesures concrètes :

- Informer les enseignants sur les dispositifs de formations à l'EEDD disponibles
- Promouvoir les échanges et/ou partenariats de l'école avec les établissements inscrits en démarches « Agenda 21 scolaire »
- Faire connaître aux enseignants la démarche Agenda 21 communale, partager les pratiques et/ou établir des partenariats (ex : problématique des déchets liés au tourisme de masse), travailler sur les enjeux communs
- Sensibiliser les enfants aux éco-gestes en mettant à disposition des enseignants le livre vert du Porge (guide des bonnes pratiques), en portant à leur connaissance les outils créés par l'ADEME (ex : l'empreinte écologique) et en mettant en place une signalétique pour les économies d'eau et d'énergie dans les lieux clés (école, CLSH, restaurant scolaire...)
- Soutenir les initiatives des enseignants pour promouvoir l'EDD : matériel et moyens humains pour le jardin potager, les nichoirs pour oiseaux, habitats pour hérissons, composteurs, récupérateurs d'eau de pluie, signalétique...



AGENDA 21 de la COMMUNE du PORGE

Fiches-action

Dans un but de clarté et étant donné les moyens plutôt faibles d'une petite commune rurale, chaque mesure n'a pas fait l'objet d'une fiche d'action propre. Certaines actions apparaissent comme applicables sur le long terme et ne sont pas une priorité pour la commune. Elles continuent à faire l'objet de réflexion en interne, et seront très certainement proposées pour le renouvellement du plan d'action. La commune s'est donc principalement attachée à intégrer la notion de développement durable dans la totalité de ses projets, facilitant la mise en œuvre de certaines actions très coûteuses et dont les finances municipales n'auraient pas supporté le poids. Un accent tout particulier a été mis sur la communication et la gouvernance en créant des groupes de travail qui se sont attelés à trouver des pistes pour l'Agenda 21 et de nombreuses actions sont le reflet de cette concertation avec les administrés. Les actions ont donc été ciblées par rapport à leur faisabilité et leur pertinence par rapport au territoire de la commune. Il en ressort ainsi 50 fiches actions qui constituent le Plan d'action de l'Agenda 21 de la commune du Porge.